



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 11599

Texte de la question

Bien que le français soit l'une des six langues officielles et des deux langues de travail de l'ONU, sa place est sans cesse battue en breche, non seulement par l'environnement anglophone de son siege new-yorkais, mais par la mauvaise volonte de certains fonctionnaires internationaux, voire de certains diplomates etrangers. Cette derive s'etend a certains organismes specialises des Nations unies, meme lorsqu'ils siegent dans des villes francophones comme Paris ou Geneve. Un exemple particulierement inadmissible de cette situation est donne actuellement par les forces militaires des Nations Unies, a l'occasion de la multiplication de leurs activites. Alors que la France participe a ces operations de facon tres large et parfois preponderante, sa langue est cependant bafouee ou ignoree, sous pretexte que l'anglais doit etre la seule langue de la chaine de commandement des Nations unies. M. Jean-Pierre Defontaine demande a M. le ministre des affaires etrangeres si la France a jamais accepte qu'une seule langue soit utilisee par le commandement des forces de l'ONU, et s'il estime politiquement et humainement recevable que cette langue soit celle de la premiere puissance du monde ; si la France peut continuer a tolerer que les vehicules militaires qu'elle met a la disposition des Nations Unies arborent le sigle de celle-ci dans l'autre « langue de travail », sous l'oeil de toutes les televisions du monde ; s'il compte donner des instructions aux elements de la gendarmerie nationale detaches au Cambodge, pays de culture partiellement mais traditionnellement francophone, pour qu'ils utilisent dans la formation des personnels cambodgiens des manuels rediges en francais et non en anglais ; s'il compte donner des instructions aux responsables et porte-parole militaires pour qu'ils marquent leur respect envers le sacrifice de nos soldats en s'exprimant publiquement dans leur langue au moment ou ils versent leurs sang pour la communaute internationale.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires etrangeres sur la place du francais aux Nations Unies. Le ministre partage la preoccupation exprimee par l'honorable parlementaire et peut l'assurer que les services competents de son departement ministeriel sont particulierement vigilants en la matiere. Ils veillent en premier lieu au respect des regles applicables en matiere d'usage des langues officielles et de travail des Nations Unies et s'elevent contre tout manquement a ces regles, qu'elles portent sur l'interpretation, la traduction, la diffusion de la documentation. La France a ainsi notamment obtenu du secretariat des Nations Unies qu'il precise que l'anglais et le francais sont les langues de travail de toutes les operations de maintien de la paix, l'usage d'une autre langue officielle pouvant toutefois etre recommandee en fonction des conditions locales (par exemple l'espagnol pour l'ONUSAL, au Salvador). Il n'est donc pas exact d'affirmer que l'anglais est la seule langue de la chaine de commandement des Nations Unies. S'agissant des inscriptions figurant sur les vehicules, les raisons invoquees par le secretariat des Nations Unies en faveur du choix de l'anglais (« UN ») renvoient a des considerations de securite des troupes, le sigle en question etant celui qui est universellement reconnu - et donc par les belligerants - comme etant celui des Nations Unies. Pour sa part, la France veille a ce que ses contingents mis a disposition des Nations Unies fassent usage du francais, dans toute la mesure du possible (efficacite operationnelle). L'action de mon departement ministeriel vise egalement a encourager le recrutement par les Nations Unies de fonctionnaires francophones, en particulier

dans les agences ou institutions ou ils sont notoirement sous-representes. La place de notre langue aux Nations Unies tient en effet a cette presence francophone. Elle repose egalement sur la volonte des pays qui partagent avec nous l'usage du francais de faire respecter son statut. Aussi, la France a-t-elle mobilise sur cette question ses partenaires francophones, a l'occasion du recent sommet de l'ile Maurice.

Données clés

Auteur : [M. Defontaine Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11599

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 mai 1994

Question publiée le : 28 février 1994, page 961

Réponse publiée le : 23 mai 1994, page 2587